

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR L'ANIMATION DE LA
MANIFESTATION « MOISSAC : FRUITS ET SAVEURS » 2024**

Adm N° 2024- 35

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour le service festivités de mettre en place des animations lors de la manifestation intitulée « Moissac : Fruits et saveurs » 2024,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

Programmation des animations du service festivités lors de la manifestation « Moissac : Fruits et saveurs » 2024, pour signature des contrats :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Samedi 21 septembre	Hempire Scene logic 15 rue de l'Egalité 59700 Marcq-en-Baroeul	3 024.68€	Esplanade du Moulin	Service festivités
Samedi 21 septembre	My Events OAP 4 rue de la Futaye Magé 79100 Louzy	2 700.00€	Esplanade du Moulin	Service festivités
Samedi 21 septembre	STAR JUS 6 rue de Lestandeau 64600 Anglet	4 563.08€	Esplanade du Moulin	Service festivités
Dimanche 22 septembre	Cie les Enjoliveurs 6 place du Sacré Cœur 12230 Ste Eulalie de Cernon	2 800.00€	Esplanade du Moulin	Service festivités
Dimanche 22 septembre	AG & GO 425 chemin de Pendariès Haut 81600 Brens	900.00€	Esplanade du Moulin	Service festivités

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 15 mars 2024

Le Maire,



Romain LOPEZ